



LANGLOIS

AVOCATS - LAWYERS

Montréal, le 12 mars 2019

Stefan Chripounoff
T +1 514 282-7807
stefan.chripounoff@langlois.ca

Me Véronique Dubois

Régie de l'Énergie

Tour de la Bourse, Case Postale 001
800, Place Victoria, 2e étage, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

PAR SDÉ ET PAR COURRIEL

Objet : Transition Énergétique Québec inc.
et Hydro-Québec, Énergir et Gazifère, mises-en-cause
Dossier : R-4043-2018
Notre dossier : 339564-0003

Chère consœur,

Nous faisons suite à la lettre que la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») a adressée à l'ensemble des participants en date du 6 mars 2019, A-0105.

Transition énergétique Québec (ci-après « **TEQ** ») entend faire une présentation d'environ trente (30) minutes par le biais d'un panel composé des personnes suivantes :

- M. Gilles Lavoie : directeur général de Transition énergétique Québec;
- M. Daniel Paré : économiste et modélisateur, formation maîtrise en économie;
- M. Ismael Cissé : économiste et modélisateur, formation maîtrise en économie;
- Mme Maude Chabot-Pettigrew : économiste, détentrice d'une maîtrise;
- M. Patrick Simoneau : économiste, baccalauréat et scolarité de maîtrise complétée;

Cette présentation traitera de différents motifs pour lesquels il y a lieu d'approuver les programmes et mesures des distributeurs qui figurent dans le Plan ainsi que les budgets y afférents, et ce, pour l'entièreté de la durée du Plan directeur.

En ce qui a trait aux contre-interrogatoires, sous réserves d'éléments de preuve nouveaux qui pourraient nécessiter un contre-interrogatoire imprévu, TEQ veut pour l'instant se réserver le droit de contre-interroger le GRAME pour une durée d'environ 20 minutes.

TEQ souhaiterait également disposer de la possibilité de faire une contre-preuve d'une durée de 20 minutes, si nécessaire, après que les intervenants aient fini leur preuve.

Quant à son argumentation en chef, TEQ souhaite plaider les aspects 1 et 2 du dossier en même temps; elle aura besoin d'environ 1h30 pour l'aspect 1 et d'environ 30 minutes pour l'aspect 2 du dossier. En ce qui a trait à son argumentation en réplique, TEQ aurait besoin



d'environ 1h en tout, divisée de la manière suivante : 45 minutes pour l'aspect 1 du dossier et 15 minutes pour l'aspect 2 du dossier.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

Stefan Chripounoff

c.c. Me Marie Tardif (Transition énergétique Québec)
Me Pierre-Luc Desgagné (Langlois avocats s.e.n.c.r.l.)